



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
 Unité de réception des soumissions de l'Agence
 Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720
 Calgary, AB T2G 4X3
 Télécopieur pour soumission: (866) 246-6893

**REVISION 002 TO INVITATION
 TO TENDER**

**RÉVISION 002 À L'APPEL
 D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;
 unless otherwise indicated, all other terms and
 conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
 indication contraire, les modalités de l'offre
 demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
 Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés 220 - 4
 4e Avenue Est, bureau 720
 Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Enlèvement d'arbres et de bâtiments dans le terrain de camping du Mont-Crandell dans le parc national des Lacs-Waterton	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0241/A	Date : 11 septembre 2019
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 2032	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00886728	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 18 septembre 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAR
--	--

F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. - N° de téléphone : (587) 432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : Parc national des Lacs-Waterton		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de téléphone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux et à modification du dossier d'appel d'offres et à remplacer l'appendice 1 – Formulaire de prix combinés.

A. DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres n° 5P420-19-0241/A est repoussée du 11 septembre 2019 au **18 septembre 2019 à 14 h (HAR)**.

B. PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Zeuss Demo	Bob Barlow
Zeuss Demo	Bob Hartwell
Chevallier Geo Con	Norman Hansen
ArborCore Tree Service	Terry Richard
CleanAir Services Inc.	Terry Watts
Remediclean	Kirk Sinclair
Ossaterra	Ryan Shular
All West Demo	Vaughn Fowler
Wide Open Slashing	Chris See
McKnight Enterprises	Bill Vooyo
Link Builders	George R
Columbia Extreme	Mark Teasdale
Lundstrum Cont	Brian Lundstrum
Porter Tanner	Nelson Porter

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

C. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Est-ce que les dommages à la clôture et au sentier du canyon Red Rock doivent être réparés?

R1. Non. La clôture et le sentier du canyon Red Rock feront l'objet d'une réfection ou d'un remplacement en 2020. Les dommages à cette infrastructure causés par l'entrepreneur n'auront pas besoin d'être réparés. Toutefois, tout dommage aux ponts piétonniers causé par les travaux de l'entrepreneur doit être réparé aux frais de ce dernier.

Q2. Est-ce que les cendres produites par les activités de brûlage de bois peuvent être laissées sur place?

R2. Non. Toutes les cendres doivent être enlevées du site et éliminées adéquatement.

Q3. Est-ce que le camping est permis au camping du Mont-Crandell?

R3. Non.

Q4. Conformément à l'alinéa 1.3.2.4 de la section 01 11 00 concernant l'enlèvement d'arbres dangereux, les arbres peuvent seulement être éliminés par brûlage ou élimination hors site. Quelle taille d'arbre est suffisamment petite pour être fauchée dans le cadre des activités de défrichage?

R4. Les arbres dont le tronc mesure 25 mm de diamètre ou moins à leur base peuvent être fauchés dans le cadre des activités de défrichage. Noter que tous les débris produits lors de ces activités doivent être éliminés conformément à l'alinéa 1.3.2.4 de la section 01 11 00 concernant l'enlèvement d'arbres dangereux (c.-à-d. par brûlage ou par élimination hors site).

Q5. Quelle est la limite de charge du pont à l'entrée du camping du Mont-Crandell?

R5. Le pont situé sur le chemin d'accès principal (à l'est) au camping du Mont-Crandell a une limite de 28 t pour les camions non articulés, de 32 t pour les semi-remorques et de 43 t pour les trains doubles de type B. L'article 1.5.6 de la section du devis connexe relative à l'enlèvement d'arbres dangereux est supprimé.

Q6. Étant donné qu'il n'y a pas de ligne de démarcation pour l'enlèvement d'arbres, et que les pratiques exemplaires de gestion des projets généraux au parc national des Lacs-Waterton stipulent que « les arbres dangereux doivent être enlevés à une distance de 1,5 longueur d'arbre d'une infrastructure », que signifie réellement « toucher la route » ou, comme mentionné, 1,5 longueur d'arbre d'une infrastructure (routes et bâtiments)?

R6. La spécification ci-dessus s'applique seulement au canyon Red Rock où l'entrepreneur pourra compter sur une personne accréditée qui exercera son jugement selon les lignes directrices énoncées dans les pratiques exemplaires.

Q7. Est-ce que les arbres de plus de 125 mm de diamètre doivent être coupés en bûches de 300 mm (bois de chauffage)? Dans la négative, combien d'arbres en tout de plus de 125 mm doivent être coupés en bois de chauffage?

R7. Aucun arbre ne doit être coupé en bois de chauffage.

Q8. Dans des conditions favorables (sol sec ou gelé), est-ce qu'une abatteuse-empileuse ou une excavatrice pourrait être utilisée sur une surface dure ou devons-nous présumer que nous ne pourrions pas utiliser de machinerie et que tous les travaux devront être faits manuellement?

R8. L'équipement sur chenilles comme une abatteuse-empileuse ou une excavatrice peut être utilisé sur les surfaces dures.

D. RÉVISION DES DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Le tableau des prix unitaires pour les travaux sur les sites contaminés a été remplacé au complet par un article unique à prix forfaitaire. Noter ce changement dans le tableau d'appel d'offres révisé ci-joint.
2. L'enlèvement d'arbres dangereux au canyon Red Rock sera payé sous forme de prix unitaire par arbre plutôt qu'un montant forfaitaire. On estime que 450 arbres doivent être enlevés. Noter ce changement dans le tableau d'appel d'offres révisé ci-joint.
3. Le pont supérieur du canyon Red Rock est interdit d'accès en tout temps en raison de préoccupations d'ordre structurel. L'entrepreneur peut utiliser les deux autres ponts inférieurs du sentier qui enjambent le ruisseau, mais l'équipement motorisé est interdit.
4. L'alinéa 1.3.2.4.3 de la section 01 11 00 concernant l'enlèvement d'arbres dangereux doit être supprimé et remplacé par ce qui suit : « Au canyon Red Rock et à l'intérieur du corridor faunique seulement, les arbres doivent être abattus, ébranchés et laissés sur le tapis forestier. »
5. Tous les débris produits lors du défrichage au ras du sol (y compris les broussailles, les graminées et les arbustes) doivent être éliminés conformément à l'alinéa 1.3.2.4 de la

section 01 11 00 concernant l'enlèvement des arbres dangereux (c.-à-d. par brûlage ou élimination hors site).

6. Le dessin « Site 8.2 : Plan d'assainissement de l'aire de fréquentation diurne de Coppermine » appelle incorrectement le « caveau en béton » une « plateforme en béton ». Le caveau doit être enlevé et éliminé, y compris son contenu.
7. À plusieurs endroits sur les dessins, les dalles de béton (et les plateformes) ont une épaisseur présumée de 0,15 m. La vraie épaisseur ou profondeur de béton est inconnue et il faut s'attendre à des variations. L'enlèvement de béton jusqu'à 0,45 m d'épaisseur doit être considéré comme faisant partie de l'étendue des travaux et compris dans le contrat.
8. Les spécifications et la figure ci-dessous sont révisées et remplacées dans le cadre du présent addenda :
 - A. Travaux préliminaires – Promenade Red Rock – 00 01 15
 - B. Enlèvement d'arbres dangereux – 01 27 00
 - C. Enlèvement d'arbres dangereux – Figure 1
 - D. Sites contaminés – 01 11 00
9. Supprimer : L'intégralité de la section Enlèvement d'arbres dangereux – 01 11 99
10. Supprimer : L'intégralité de la section Sites contaminés – 01 11 99
11. Ajouter le dossier suivant : *DSP3_19-0241.zip*
12. Les tableaux de prix des spécifications ont été supprimés. POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT.

E. APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (voir la page suivante)

POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC

L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉ.

LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.

Supprimer : APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS en entier

Remplacer par : voir la page suivante

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (2 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

A: GÉNÉRALE

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 27 00 01 11 00 01 35 13.43	Installation/désinstallation de chantier	Paiement forfaitaire	1	\$	\$
2		Autres besoins non précisés dans les tableaux ci-dessous	Paiement forfaitaire	1	\$	\$
A. TOTAL PARTIEL – GÉNÉRALE						\$ _____

B: ENLÈVEMENT D'ARBRES DANGEREUX

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 27 00 31 11 00	Évaluation des arbres qui présentent un danger au canyon Red Rock	Paiement forfaitaire	1	\$	\$
2	01 27 00 31 11 00	Enlèvement des arbres dans le corridor faunique	Arbre	80	\$	\$
3	01 27 00 31 11 00	Défrichage au ras du sol et élimination subséquente au terrain de camping du Mont-Crandell	Paiement forfaitaire	1	\$	\$

N° de l'invitation — Solicitation No.
5P420-19-0241/A

N° de la modif. – Amd. No.
002

Acheteur – Buyer
Jen Maheu

N° de réf. du client – Client Ref. No.
2032

Nom du dossier – File Name
Enlèvement d'arbres et de bâtiments dans le terrain de camping du Mont-
Crandell, parc national des Lacs-Waterton

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
4	01 27 00 31 11 00	Enlèvement et élimination des arbres au canyon Red Rock	Arbre	450	\$	\$
B. TOTAL PARTIEL – ENLÈVEMENT D'ARBRES DANGEREUX						\$ _____

C : TRAVAUX SUR LES SITES CONTAMINÉS

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 11 99	TRAVAUX SUR LES SITES CONTAMINÉS	Paielement forfaitaire	1	\$	\$
C. TOTAL PARTIEL – TRAVAUX SUR LES SITES CONTAMINÉS						\$ _____

TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) (A+B+C) Excluant les taxes applicable(s)
--